

## **Marche à suivre pour la demande de subvention auprès de la confédération**

---

La demande de remboursement des frais de cours ne peut se faire qu'après avoir reçu les résultats d'examens.

Vous trouvez les indications et l'accès au portail en ligne du SEFRI sous :

<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/contributions/participants.html>

Avant de faire votre demande, vous devez impérativement être en possession des documents suivants :

- **La décision d'examen** établie sur demande par la SFAA après la réception des résultats d'examens.
- **La confirmation de paiement** fournie par l'AZEK. Afin d'établir cette confirmation, l'AZEK a besoin d'une preuve de paiement, indiquant que le candidat s'est bien acquitté lui-même de la facture (par ex. copie de l'avis de débit).
- **La ou les facture(s) des frais de cours et d'examen Foundation (pour CIIA uniquement)**  
Ces factures ont été envoyées aux candidats lors de l'inscription aux cours/examens. Veuillez noter que la confédération n'accepte les factures que si elles sont adressées aux requérants et correspondent au montant de la demande.

### **Directives du SEFRI pour la demande de subvention fédérale**

Afin de profiter de la subvention fédérale, les conditions préalables suivantes doivent être remplies :

- Le/la candidat(e) a passé un examen fédéral qui a eu lieu après le 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- Le cours suivi doit figurer sur la liste des cours préparatoires aux examens fédéraux. Vérifiez avant le début du cours que celui-ci figure dans la liste du SEFRI de l'année à laquelle débute la formation.
- Le cours a démarré après le 1<sup>er</sup> janvier 2017.
- Le cours n'a pas commencé plus de sept ans avant l'examen.
- Le montant total des frais dépasse 1'000 francs.
- Le/la candidat(e) est domicilié(e) en Suisse au moment de l'examen fédéral.
- La demande de subvention est déposée dans les 2 années suivant l'examen fédéral.
- **Le/la candidat(e) a réglé lui-même les frais de cours et les factures sont établies à son nom. Sinon la demande ne sera pas subventionnée.**